



Section Juniors

Demande d'adhésion - Autorisation parentale

Le club d'échecs « Échiquier Gérômois » propose des séances d'initiation et de perfectionnement aux échecs pour les enfants de 9 à 14 ans. Les séances sont organisées tous les mercredis de 14h00 à 15h00, pendant l'année scolaire, dans les locaux de la MCL - Maison de la Culture et des Loisirs de Gérardmer (1 boulevard de Saint-Dié).

Les séances comprennent une séquence d'une vingtaine de minutes consacrée à l'apprentissage des techniques de jeu et se poursuivent par des parties d'échecs entre les enfants. Bien que les échecs soient une activité ludique, celle-ci nécessite néanmoins un minimum de discipline et d'attention qui devra être accepté par chacun des enfants pour le bon déroulement des séances.

Les enfants ne seront sous la responsabilité de l'animateur que pendant la durée officielle des séances et à l'intérieur de la salle prévue à cet effet.

En cas d'indisponibilité de l'animateur pour une séance donnée, le représentant légal en sera informé le plus tôt possible par email, sms ou téléphone.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, il est de même demandé au représentant légal d'informer si possible l'animateur de toute absence ou retard significatif de l'enfant.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : ____/____/____ (cette information sert uniquement à définir la catégorie d'âge)

Nota : ces informations (sauf date de naissance) seront consultables sur le site Internet du club et sur celui de la FFE.

Nom du représentant légal qui sera en relation avec le club : _____

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

Adresse email : _____

L'enfant est-il autorisé à quitter la salle sans attendre la personne chargée de l'accompagner ? **oui / non**

- J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club sur le site Internet echiquier-geromois.fr
- J'ai bien noté que la cotisation annuelle sera à régler dans le mois qui suit l'adhésion, puis tous les ans en septembre.

Signature du représentant légal :